

Compte-rendu du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 « Sites Chiroptères du Vexin français »

Lundi 8 Juin 2026

La réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Sites Chiroptères du Vexin français » s'est déroulée le lundi 8 Juin 2026 à partir de 14h dans les locaux du Parc naturel régional du Vexin français à Théméricourt (95) ; 28 participants.



Personnes présentes

- Edith ANDOUVLIE, FNE Val-d'Oise
- Pierre BANCEL, Président du Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise
- Gérard BAUDOUIN, Yvelines Environnement
- Nicolas BELANGE, Maire de la commune de Chars, Vice-président de la communauté de communes Vexin centre
- Florence BINAUX LE CLECH, Maire de la commune de Saint-Gervais, conseillère communautaire Vexin Val de Seine
- Amélie COLLIGNON, chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- Adèle COLVEZ, chargée de mission Natura 2000 et aires protégées à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
- Marie DAVID, chargée de mission biodiversité à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT95)
- Benjamin DEMAILLY, Président du PNRVF
- Julien DEMONTY, Conseiller municipal à la commune de Follainville-Dennemont
- Corinne DUMONT, Yvelines Environnement
- Gabriel GONIN, chargé de mission biodiversité au Conseil départemental du Val d'Oise (CD95)
- Agnès LANTHIER, directrice du PNRVF
- Valentine LEROY, nouvelle Responsable du pôle Environnement au PNRVF
- Anne-Kristen LUCBERT, cheffe du Service de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Accompagnement des Territoires à la DDT95
- Stéphane LUCET, chef de service adjoint du service nature et paysage à la DRIEAT
- Bruno MARAIS, Maire de la commune de Saint-Cyr-en-Arthies
- Amélie MARCADET, chargée de mission aires protégées au PNRVF
- Viviane MENET-BANCEL, Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise
- Constance MONOT, adjointe au pôle Environnement à la DDT95
- Martine PANTIC, invitée (ex-présidente du COPIL Natura 2000)
- Françoise ROUX, Responsable du pôle Environnement au PNRVF
- Quentin ROUY, Azimut 230
- Pierre SCHOUTTETEN, Conseiller municipal à la commune de Follainville-Dennemont
- Pierre-Yves VALERE, Directeur départemental des territoires adjoint à la DDT95
- Coralie VERDIER, Chargée de mission Natura 2000 au Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF)



Personnes en distanciel

- Fabien CHEBAUT, Chef d'unité « forêt, chasse et milieux naturels » au service environnement à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT78)
- Chrystelle MIGERNIER, chargée de mission en charge de Natura 2000 à la DDT78

1/ Présentation générale du dispositif Natura 2000 et du site « Sites Chiroptères du Vexin français »

2/ Bilan de l'animation : actions réalisées en 2025 et perspectives d'actions en 2026

3/ Présentation du projet d'extension du site Natura 2000

4/ Vote des membres du comité de pilotage au sujet du projet d'extension

5/ Bilan de la concertation écrite post-COPIL

Monsieur Benjamin DEMAILLY, Président du Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF) et Président actuel du comité de pilotage, ouvre la séance en remerciant les nombreux participants pour leur présence à cette session, qui témoigne de leur intérêt pour le site Natura 2000.

A l'issue de cette introduction, Mme COLLIGNON propose un tour de table. Le compte-rendu ci-après vise à retracer en majorité les échanges. Un diaporama est joint au compte-rendu avec l'ensemble des éléments présentés.

1/ Présentation générale du dispositif Natura 2000 et du site « Sites chiroptères du Vexin français »

Mme COLLIGNON rappelle le principe du réseau Natura 2000 et son fonctionnement. Elle présente les 3 zones spéciales de conservation (ZSC), sites Natura 2000 animés par le PNR du Vexin français. Parmi ceux-ci, le site Natura 2000 « Sites chiroptères du Vexin français » a été conçu lors de sa création comme un refuge pour 5 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein et Grand Murin. Il se compose de 8 entités sur Saint-Gervais, Chars, Saint-Cyr-en-Arthies (95) et Follainville-Dennemont (78).

2/ Bilan de l'animation : actions réalisées en 2025 et perspectives d'actions en 2026

Mme COLLIGNON présente les **actions réalisées en 2025** dans le cadre de l'animation du site à chiroptères (voir diapositives 9-10). Environ 39% du temps consacré par l'animatrice au site Natura 2000 a été dédiée à la préparation du projet d'extension afin que les données scientifiques et documents afférents soient mis à jour comme base de travail. L'amélioration des connaissances et des suivis écologiques représente également un fort investissement. Elle présente ensuite la situation des différents secteurs composant le site Natura 2000 ainsi que des comptages hivernaux réalisés sur le territoire du PNR français.

Echanges

✓ M. Quentin ROUY (AZIMUT 230) : les graphiques présentés attestent d'une augmentation des populations de chauve-souris comptabilisées tous espaces confondus. Est-ce que leur nombre augmente pour toutes les espèces ?

Mme COLLIGNON : L'augmentation des effectifs de chiroptères s'explique en partie du fait de la découverte de nouveaux sites, gîtes d'hibernation et de reproduction. On observe cependant des tendances positives pour un certain nombre d'espèces, dont les Petits et Grands Rhinolophes, ainsi que le Murin à oreilles échancrées, qui globalement se porte bien en Ile-de-France. C'est plus fluctuant pour les autres espèces, notamment le Grand Murin, ce qui peut s'expliquer par sa détectabilité plus aléatoire et le fait qu'il peut parcourir de plus longues distances entre ses gîtes et donc hiberner hors Vexin certaines années.

Les **perspectives d'actions pour les années à venir** visent à renforcer la préservation des chauves-souris sur des carrières de grande importance :

- Sur Saint-Gervais, la carrière n'est pas entièrement comprise dans le site Natura 2000 ; elle abrite en hiver le plus important effectif de Grands Murins, et c'est le 2^e gîte d'hibernation pour le Grand Rhinolophe, et le 3^{ème} pour le Murin à oreilles échancrées.
- A Chars, il est constaté une augmentation des effectifs de Petits Rhinolophes, qui constituent une espèce phare du Vexin français.
- La carrière de Dennemont est d'importance majeure car en période estivale elle constitue le gîte de reproduction le plus important d'Ile-de-France pour le Grand Murin.
- A Saint-Cyr-en-Arthies, l'effectif de Petits et Grands rhinolophes fluctuent d'une année sur l'autre.

3/ Présentation du projet d'extension du site Natura 2000

Mme COLLIGNON effectue un **panorama des données scientifiques à disposition** : le graphique en diapositive 20 permet de constater que 40 % des chauve-souris recensées en hibernation dans le Vexin français hibernent en dehors d'un site Natura 2000. Au niveau des gîtes de reproduction, seul celui à Follainville-Dennemont est en espace protégé. Or depuis la création du site Natura 2000 les connaissances se sont beaucoup développées, tant sur les gîtes d'hibernation, les gîtes de reproduction que sur les territoires de chasse autour de ces gîtes.

Le projet d'extension du site Natura 2000 a pour objectif de compléter la protection des espaces nécessaires au cycle de vie des chiroptères, en y intégrant des gîtes d'hibernation encore non protégés, des gîtes de reproduction ainsi que des territoires de chasse et quelques continuités écologiques aux alentours de ces gîtes, permettant aux chiroptères de se déplacer.

Mme COLVEZ (DRIEAT) présente le **cadre d'action dans lequel a émergé ce projet d'extension ainsi que la procédure réglementaire** d'une extension de site Natura 2000. Services de l'Etat et services de la Région Ile-de-France travaillent de concert pour la mise en œuvre du plan d'actions régional pour les aires protégées : le site Natura 2000 « Sites chiroptères du Vexin français » est apparu comme prioritaire, au niveau des enjeux à protéger, et mature, en termes de connaissances scientifiques disponibles, pour une extension. C'est pourquoi le PNR du Vexin français, structure porteuse et animatrice, a été contacté afin d'apporter un appui technique permettant de mener à bien ce projet.

La procédure (diapo 26) n'en est qu'à ses débuts, à travers la proposition d'un tout premier projet de périmètre basé sur les données écologiques. C'est ce projet qui est soumis aux membres du comité de pilotage afin d'obtenir son avis et son approbation quant à l'organisation d'une concertation, par la suite, avec les communes concernées par le projet d'extension et, en partenariat avec ces dernières, avec les acteurs locaux sur le terrain. Cette concertation aboutira à un nouveau périmètre projet, qui

sera soumis à la consultation réglementaire des collectivités territoriales, puis proposée au ministère et à la Commission européenne pour une désignation officielle du nouveau site Natura 2000.

Il est ainsi proposé un périmètre projet ambitieux avec 13 secteurs identifiés sur 3 départements (Val-d'Oise, Yvelines, Oise). En effet, l'étude des continuités écologiques pour le cycle de vie des chiroptères a mené à l'identification de deux gîtes majeurs situés dans l'Oise, à Serans et Lavilleteurtre, à proximité de la frontière avec l'Île-de-France. Les acteurs des Hauts-de-France (Conseil régional, DREAL, CEN, DDT 60, Picardie environnement), avec lesquels un premier échange a eu lieu, se sont montrés enthousiastes à l'insertion de ces secteurs dans le site Natura 2000. Enfin le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel a été sollicité le 28 mai 2026 pour avis scientifique- sur la pertinence écologique du périmètre et a voté à l'unanimité son approbation au projet.

Mme COLLIGNON présente chacun des secteurs qui constituent le périmètre projet :

- Sur les 4 communes de Saint-Gervais, Chars, Saint-Cyr-en-Arthies et Follainville-Dennemont, déjà parties prenantes du site Natura 2000 actuel, des extensions sont proposées pour intégrer des gîtes et des territoires de chasse. Sur le Domaine de la Bûcherie, le [maire de Saint-Cyr-en-Arthies](#) confirme la présence de chiroptères au niveau du corps de ferme, présence qui n'était jusqu'à présent que supposée ;
- 5 autres secteurs intégreraient le site Natura 2000, situés sur Magny-en-Vexin, Nucourt, Serans, Epiais-Rhus, Osny, Guiry-en-Vexin, Banthelu, Wy-dit-Joli-Village, Viennes-en-Arthies, Lavilleteurtre, avec des gîtes d'importance et des territoires de chasse. Il est à noter qu'à Epiais-Rhus, le CSRPN a demandé à ce que soit réétudié le périmètre pour éviter la « dent creuse » au sud du périmètre projet ;
- 4 gîtes de reproduction concernant du bâti seraient enfin intégrés : château d'Ambleville, Grange du Malgardi à Amenucourt, château et hôpital de La-Roche-Guyon, Sanatorium d'Aincourt. A noter que les deux premiers sont les deux nurseries les plus importantes de Grand Rhinolophe à ce jour connues en Île-de-France.

De façon générale, il a été recherché le respect du contour des parcelles cadastrales et privilégié les terrains boisés, les chiroptères ciblés étant des espèces forestières. Sur les vallées de la Viosne et du Sausseron, ainsi que sur les Buttes d'Arthies, les secteurs identifiés auraient pu être beaucoup plus importants, les boisements aux alentours des gîtes étant territoires de chasse. Mais ces mêmes boisements revêtent des enjeux écologiques plus diversifiés, qui pourraient être pris en compte par la création d'autres sites Natura 2000 multi-enjeux à l'avenir ; il a donc été décidé de ne pas les intégrer pour ne pas grever la possibilité de créer d'éventuels espaces protégés dédiés à d'autres espèces. Des études complémentaires seront nécessaires pour faire aboutir ces projets, dont l'échéance n'est pas encore envisagée.

Echanges

Plusieurs participants proposent d'étendre davantage les secteurs proposés :

- ✓ Messieurs SCHOUTTETEN et DEMONTY, représentant la commune de Follainville-Dennemont, s'interrogent sur l'opportunité d'étendre davantage le secteur projet sur la partie boisée jouxtant la Seine, en complément du couloir de déplacement proposé sur la ripisylve. Ils informent aussi qu'il existe déjà un classement au nord de la ZPS comme « site de reproduction des crapauds communs ».
- ✓ M. ROUY (Azimut 230) informe de la présence de chiroptères dans la maison du gardien et du bâtiment des Peupliers à Aincourt, qui devraient être intégrés au périmètre projet.
- ✓ M. BANCEL (Comité départemental de spéléologie) informe de la présence d'une cavité à côté de Magny-en-Vexin, dans le gouffre du Rouge-gorge, dans laquelle se trouvent des chiroptères en période hivernale et qui serait une zone de *swarming* (regroupements automnaux). Il s'agit d'une cavité étroite et verticale qui doit être prospectée en étant encordé.

Réponse Mme COLLIGNON : Ces informations sont très utiles et les secteurs d'Aincourt et de Magny-en-Vexin seront complétés (diapos 30 et 40). Avec l'aide du comité départemental de spéléologie, l'animatrice propose d'organiser une visite du gouffre du Rouge-gorge pour les chiroptérologues afin d'actualiser les données.

Réponse M. LUCET : Concernant Follainville-Dennemont, il n'est pas indispensable d'ajouter la totalité du boisement de l'autre côté de la Seine car cela aurait a priori peu d'incidences sur le cycle de vie des chiroptères. En revanche, la continuité écologique assurée par la ripisylve est importante : la nurserie de la carrière de Dennemont revêt un fort enjeu pour les Grands Murins or les femelles ont besoin de pouvoir se déplacer pour aller chasser de quoi nourrir leurs petits. Au nord, la coupure agricole (absence de haies) les empêche d'accéder à l'important boisement qui s'y trouve ; il ne reste plus que la ripisylve au sud pour rejoindre le bois de la Garenne, le bois du Chesnay ou la forêt de Moisson. Ces deux haies sont donc très importantes.

✓ **M. ROUY (Azimut 230)** complète l'information en précisant que cette nurserie abrite 18% des effectifs de femelles adultes de Grand Murin présents sur la région biogéographique, qui va bien au-delà de l'Île-de-France. Or les populations de Grand Murin sont en grande difficulté. Il soulève la question de se contenter de protéger l'existant au lieu de restaurer des connectivités qui existaient auparavant. Car cette continuité écologique vers le nord existait et on en trouve des traces via des noues ; les données manquent pour connaître les déplacements des chiroptères sur celles-ci mais cela pourrait être un axe d'amélioration.

✓ **Mme DUMONT (Yvelines Environnement)** rejoint l'analyse de M. ROUY et demande s'il ne serait pas possible de compléter la protection de la carrière et de ces ripisylves via un arrêté préfectoral de protection de biotope. Elle alerte sur les actions de Voies Navigables de France sur les berges de Seine qui ne vont pas toujours en faveur de la biodiversité. Elle s'interroge aussi sur la problématique de l'éclairage.

Réponse M. LUCET : il existe effectivement deux sujets relatifs à la protection de la carrière des Gravières à Follainville-Dennemont. Le premier sujet est celui qui est actuellement discuté concernant un élargissement du site Natura 2000 aux continuités écologiques pour conforter la fonctionnalité du site au sens large. Le second sujet serait de compléter la protection de la carrière et de ses abords immédiats par un arrêté de protection de biotope car malgré les protections physiques du site mise en place par le PNR en partenariat avec la mairie (porte blindée), il est observé des intrusions répétées dans la carrière. Un APB permettrait donc de mettre en place des actions de police de l'environnement. Le préfet des Yvelines a pris récemment contact avec le maire et ces deux sujets seront prochainement exposés à la commune par la DDT 78 avec l'appui de la DRIEAT.

Des questions sont posées sur la procédure : à quelle date sera-t-elle menée à terme ? Ne faut-il pas consulter la fédération de chasse ? Le propriétaire peut-il s'opposer à ce que sa propriété soit intégrée au site Natura 2000 pour éviter les contraintes qui en découleraient ?

Réponse A. COLVEZ / S. LUCET (DRIEAT) : La durée de l'étape 1 de définition du périmètre projet dépend de celle de la concertation : il est possible de tabler sur une année de concertation afin de discuter avec les acteurs locaux. Par la suite, concernant l'étape 2, les consultations réglementaires durent 4 mois ; enfin l'étape 3, de désignation définitive du site, peut être très longue, car la Commission européenne peut tarder à répondre officiellement à la France. Cependant, le site est opérationnel et a une existence valable dès que la désignation a été notifiée à la Commission européenne par le ministère de l'environnement. Il est alors possible de réaliser un nouveau document d'objectifs et de réunir en comité de pilotage sans attendre l'arrêté ministériel de désignation, suivant la validation par la Commission européenne. De ce fait, il est espéré de mener à bout le projet d'extension à échéance 2028 (notification à la Commission européenne).

La fédération de chasse sera associée à la concertation mais cette activité, en réalité, n'interfère pas avec les enjeux de conservation des chiroptères. Donc *a priori* il ne devrait pas y avoir d'enjeu. De manière plus large, un premier échange avec les maires permettra de lister les acteurs locaux avec lesquels se fera la concertation. Dans tous les cas, la période de concertation permet de présenter le projet et de répondre aux attentes et éventuelles appréhensions des acteurs locaux, afin de parvenir à l'adhésion la plus large possible.

L'avis des propriétaires est pris en compte par le Préfet de département dans le cadre de la concertation mais le classement en site Natura 2000 ne nécessite pas l'accord de tous les propriétaires. C'est le préfet qui arbitre et décide, à la suite des étapes de concertation et de consultation, du périmètre final qui sera transmis au ministère. En ce qui concerne les contraintes, elles sont relatives car le dispositif Natura 2000 repose sur une logique contractuelle. Être en site Natura 2000 ou à proximité peut entraîner l'obligation de réaliser une évaluation d'incidences avant certains travaux ou aménagements. Toutefois, s'agissant des chauves-souris, toutes les espèces sont strictement protégées et cette évaluation d'incidence ne constitue pas en réalité une contrainte supplémentaire. En revanche, si le propriétaire s'engage à travers une charte à respecter les objectifs de protection du site Natura 2000, il peut bénéficier d'un dégrèvement de l'impôt sur le foncier non bâti et tout un chacun peut bénéficier de financements européens si ses travaux vont dans le sens des objectifs poursuivis par le site Natura 2000. De fait, les châteaux d'Ambleville et Amenucourt, par exemple, sont situés à côté de sites Natura 2000 sans en faire partie, ayant aujourd'hui les contraintes sans les avantages. Leur intégration au site à chiroptères sera donc une plus-value pour les propriétaires.

Des interrogations sont posées concernant les impacts du projet sur les usages (agriculture / sylviculture)

✓ Mme LUCBERT (DDT95) relève que peu de parcelles agricoles semblent concernées par le projet d'extension et demande des précisions sur leur représentativité.

Réponse Mme COLLIGNON : En effet, très peu de parcelles agricoles sont concernées ; le secteur où un périmètre agricole est le plus important se situe entre les deux ripisylves à Follainville-Dennemont. Si cela suscite des tensions lors de la concertation, il sera envisageable de les retirer pour recentrer le périmètre d'extension sur la noue et la ripisylve. L'inclusion de ces parcelles au réseau Natura 2000 resterait néanmoins intéressante pour les exploitants puisqu'elle pourrait faciliter la souscription de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Réponse M. LUCET : Il y a en effet ce cas de figure à Follainville-Dennemont et à Magny-en-Vexin, secteurs sur lesquels il est ciblé de protéger les continuités écologiques permettant le déplacement des chiroptères d'un terrain boisé à un autre, en particulier les haies le long des parcelles agricoles. Un autre cas de figure existe à Saint-Gervais : quelques parcelles agricoles ont été retenues au nord de la carrière afin d'intégrer les puits d'aération qui débouchent dans les champs. Ces puits sont indispensables pour assurer la stabilité de la carrière souterraine et éviter le risque de fontis sur ces terrains agricoles.

✓ Mme LUCBERT (DDT95) s'interroge également sur les contraintes qui s'imposeraient à la sylviculture, puisque les territoires de chasse ciblent les boisements.

Réponse M. LUCET (DRIEAT) : La gestion forestière peut en effet favoriser le type d'habitat qui serait le plus favorable aux chauves-souris. Les forestiers qui élaboreront un plan simple de gestion (PSG) seront soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 qui sera instruite par le Centre national de la protection forestière : celui-ci vérifiera si le PSG est cohérent avec les objectifs du site Natura 2000 et une fois celui-ci validé, il n'y a plus obligation de réaliser une évaluation d'incidences. L'intégration au

réseau Natura 2000 permettra par ailleurs aux forestiers qui le souhaitent d'engager des contrats forestiers afin de financer des pratiques sylvicoles plus respectueuses de la biodiversité.

✓ M. MARAIS, Maire de Saint-Cyr-en-Arthies alerte sur le fait que des propriétaires effectuent des coupes sans avoir réalisé un PSG ni les déclarer. La commune a prévu d'intégrer cette problématique dans le plan local d'urbanisme qui va être révisé. Un échange avec la DDT et la DRIEAT serait bienvenu pour aborder cette question des coupes.

4/ Vote des membres du comité de pilotage au sujet du projet d'extension

Mme VERDIER (CRIF) appelle les membres du comité de pilotage à se prononcer en deux temps sur le projet d'extension du site Natura 2000 :

1 – un premier vote de principe ce jour ;

2 – un second par retour écrit une semaine après la transmission des documents de la réunion (compte-rendu et diaporama) aux participants, afin que chacun puisse se positionner sereinement. En cas d'absence de contribution écrite, c'est le vote en séance qui sera retenu.

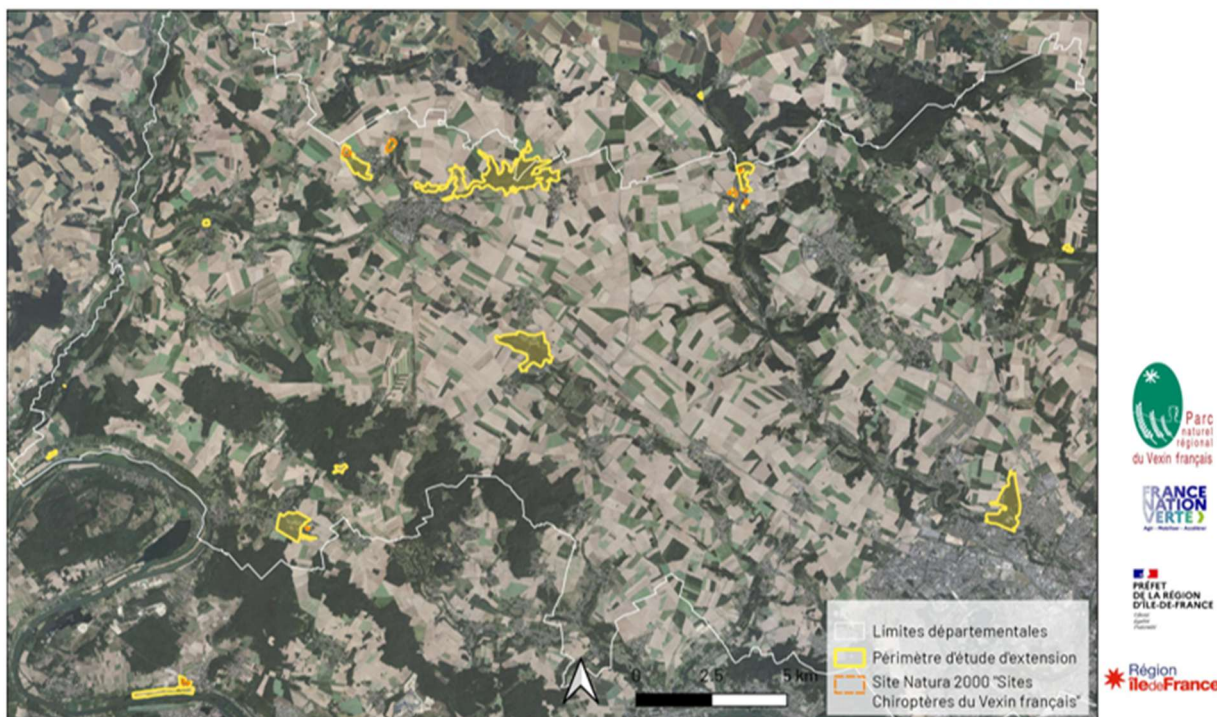
M. LUCET (DRIEAT) précise qu'il ne s'agit pas de se prononcer définitivement sur le périmètre projet tel qu'il a été présenté car celui-ci est susceptible d'évoluer lors des échanges ultérieurs pendant la période de concertation. En revanche, l'aval du comité de pilotage est nécessaire sur l'intention de réaliser ce projet d'extension avant d'aller plus loin.

VOTE

A la question : est-il opportun de poursuivre la démarche de projet d'extension du site Natura 2000 et d'engager la concertation avec les acteurs locaux ?

L'ensemble des membres du comité de pilotage se sont prononcés favorablement, à l'exception des représentants de la commune de Follainville-Dennemont qui se sont abstenus.

PÉRIMÈTRE PROJET



Bilan de la consultation écrite des membres du COPIL :

Comme prévu lors du comité de pilotage du 8 juin, l'ensemble des membres a été reçu par voie électronique pour pouvoir transmettre d'éventuels éléments complémentaires concernant le périmètre projet d'extension du site. Cette consultation s'est déroulée entre le 19 et le 26 juin 2026.

Une seule contribution a été reçue :

M. BELANGE, maire de Chars : Au nord de la commune, le périmètre de l'ENS départemental du moulin du marais clochard est inclus dans le projet d'extension du périmètre Natura 2000 ; le périmètre de l'ENS départemental du Bois du Moulin de Noisement, au sud, ne l'est pas. Son intégration est-elle envisageable et pertinente ?

Réponse DRIEAT / PNR : Au sud de Chars commence la vallée de la Viosne. Celle-ci a été identifiée comme zone d'intérêt pour les chiroptères, effectivement, mais également pour de multiples autres enjeux floristiques et faunistiques qui pourraient être dans un futur site Natura 2000 multi-enjeux. A l'heure actuelle, les données scientifiques ne sont pas complètes pour permettre de prendre en compte l'ensemble des enjeux existants, notamment pour concernant les habitats d'intérêt communautaires présents.

L'ENS du Bois du Moulin de Noisement fait partie de ces espaces multi-enjeux. Par conséquent, le parti a été pris de ne pas inclure ces espaces dans le site à chiroptère afin de ne pas compromettre à l'avenir la création d'un site Natura 2000 multi-enjeux faune et flore sur la Vallée de la Viosne et du Sausseron, lorsque cela sera possible et que les données permettront de prendre en compte tous les enjeux.

CONCLUSION

A la suite de la consultation écrite, l'avis favorable à la poursuite du projet d'extension, exprimé lors de la réunion du 8 juin, est confirmé. La prochaine étape, consistant en l'organisation d'une phase de concertation avec les acteurs locaux, sera donc organisée.



Parc naturel régional
du Vexin français

Comité de Pilotage Natura 2000

Sites Chiroptères du Vexin français – FR1102015

Lundi 8 juin 2026 – Théméricourt



Ordre du jour



Petits Rhinolophes © A. Collignon

01.

INTRODUCTION

Présentation générale de Natura
2000 et du site

02.

BILAN D'ANIMATION

Les actions 2025 et les perspectives 2026

03.

PROJET D'EXTENSION

Secteurs et enjeux

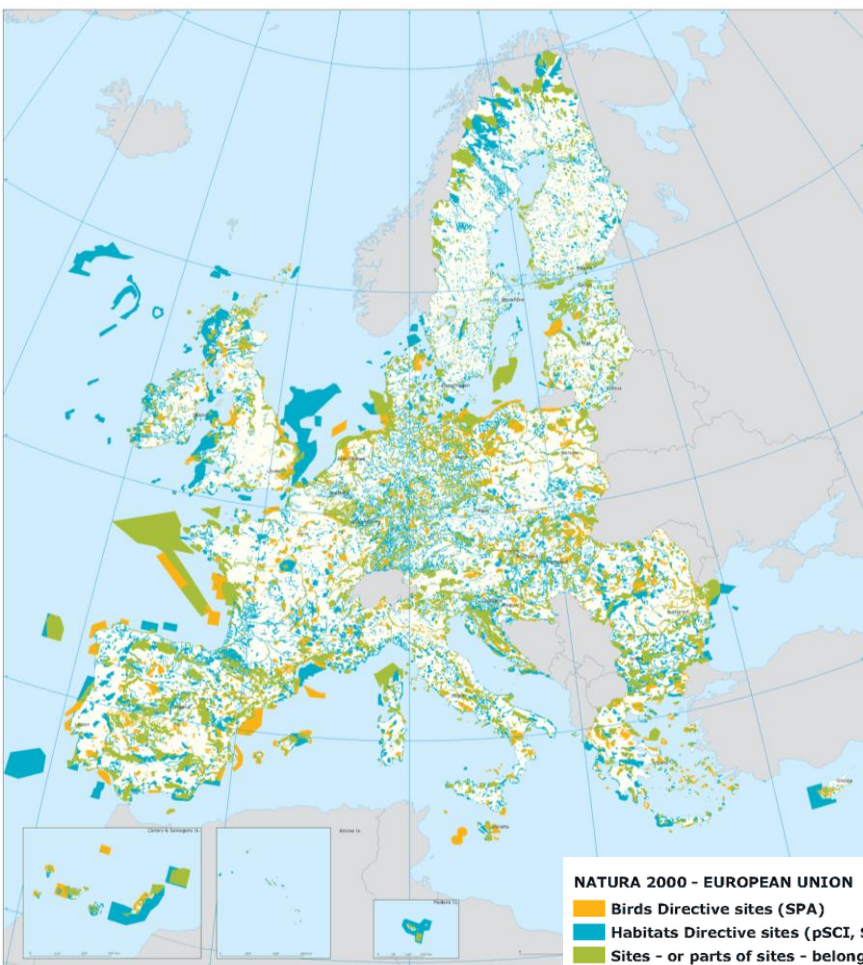




Le réseau Natura 2000



Le réseau Natura 2000



OBJECTIF

Préserver la biodiversité européenne
(Oiseaux et Habitats-Faune-Flore)



FONCTIONNEMENT

Gouvernance par un Comité d'acteurs du territoire
Gestion basée sur la concertation



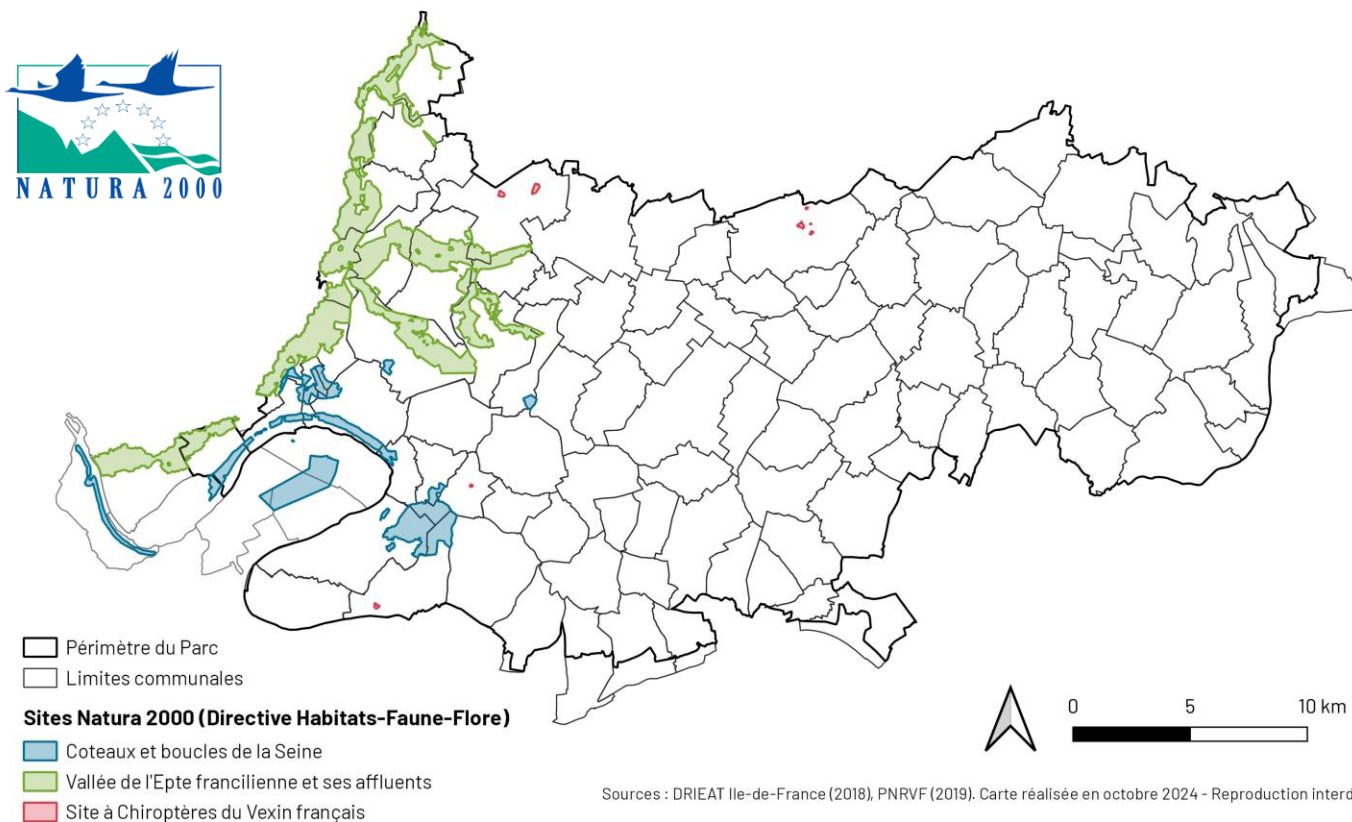
LES OUTILS

Contrats, chartes et MAEC → accompagner les bonnes pratiques
Evaluation des incidences Natura 2000 → contrôler les activités impactantes



Natura 2000 dans le Vexin

Les sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Vexin français



3 ZSC NATURA 2000

Gérées par le PNRVF



+ DE 5000 HECTARES

+ 20 cavités à chiroptères (28 communes)



14 ESPÈCES

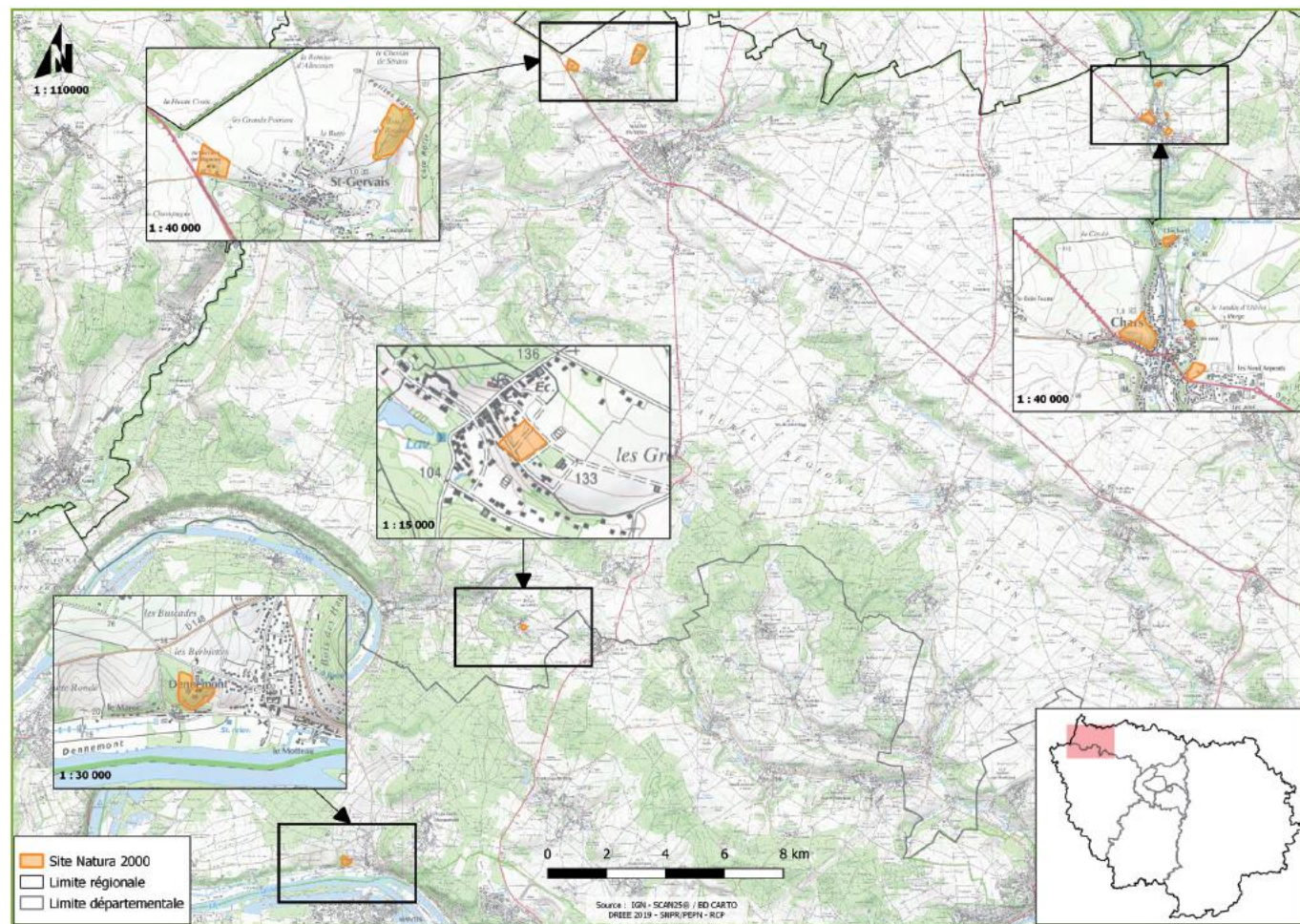
D'intérêt communautaire européen



26 HABITATS

D'intérêt communautaire européen

Les Sites Chiroptères du Vexin français



8

Entités sur 4 communes
(95 et 78)

18

Anciennes carrières
protégées

5

Espèces de chiroptères d'intérêt
européen

Les Sites Chiroptères du Vexin français

EN



PETIT RHINOLOPHE

CR



GRAND RHINOLOPHE

LC

MURIN A OREILLES
ECHANCREES

NT



MURIN DE BECHSTEIN

VU



GRAND MURIN

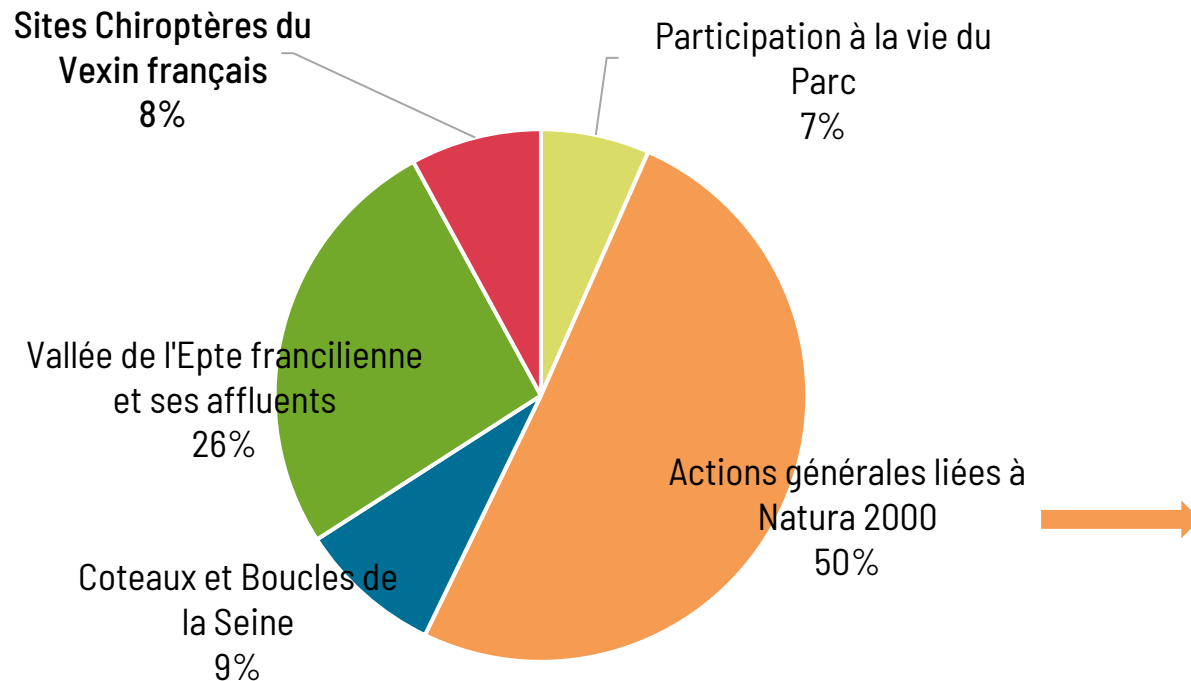
© A. Collignon



Le bilan d'animation



L'animation 2025 – la répartition de l'animation



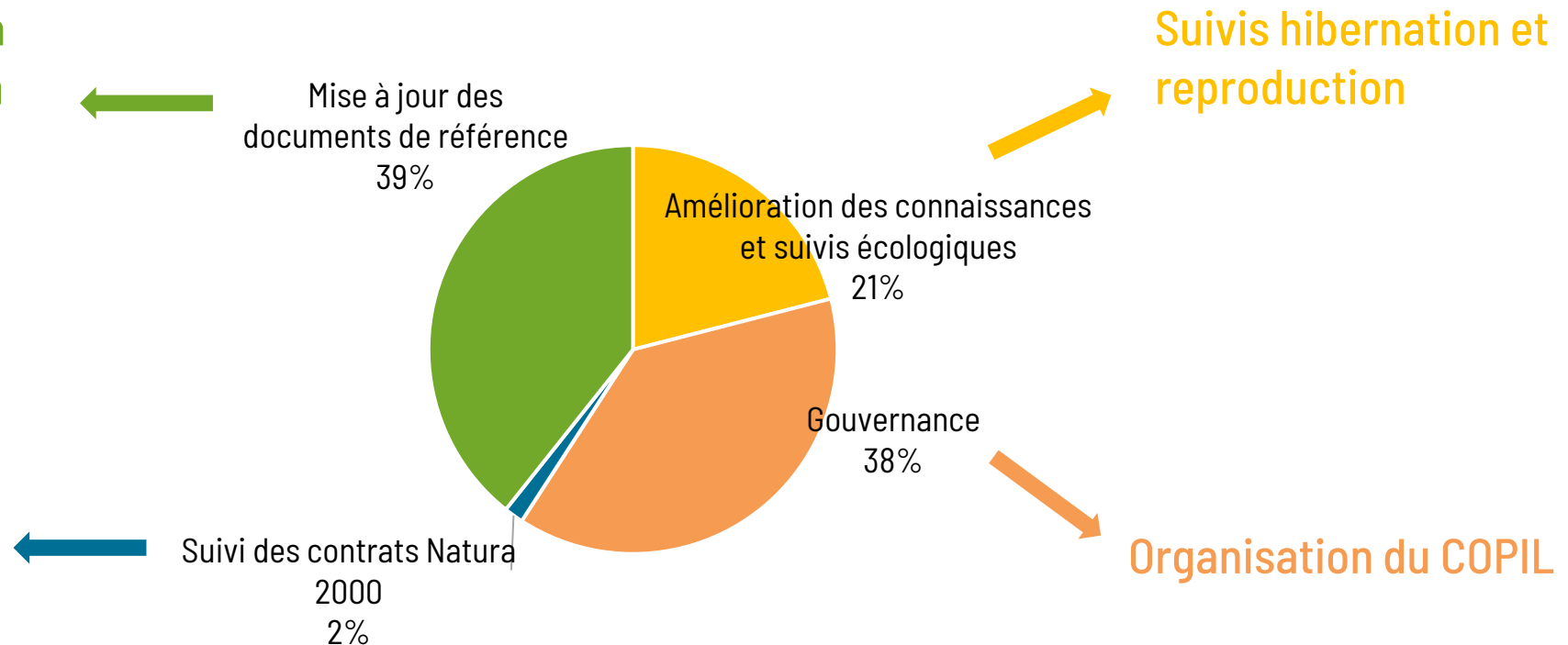
- Suivis écologiques
 - Recensement des chiroptères en hibernation sur tout le territoire
 - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles
 - Etudes télémétriques sur le déplacement du Petit Rhinolophe autour du Sanatorium d'Aincourt
 - Captures de chiroptères
- Organisation de la mission Natura 2000
- Communication et sensibilisation
- Participation aux webinaires et formations
- Accompagnement des porteurs de projets



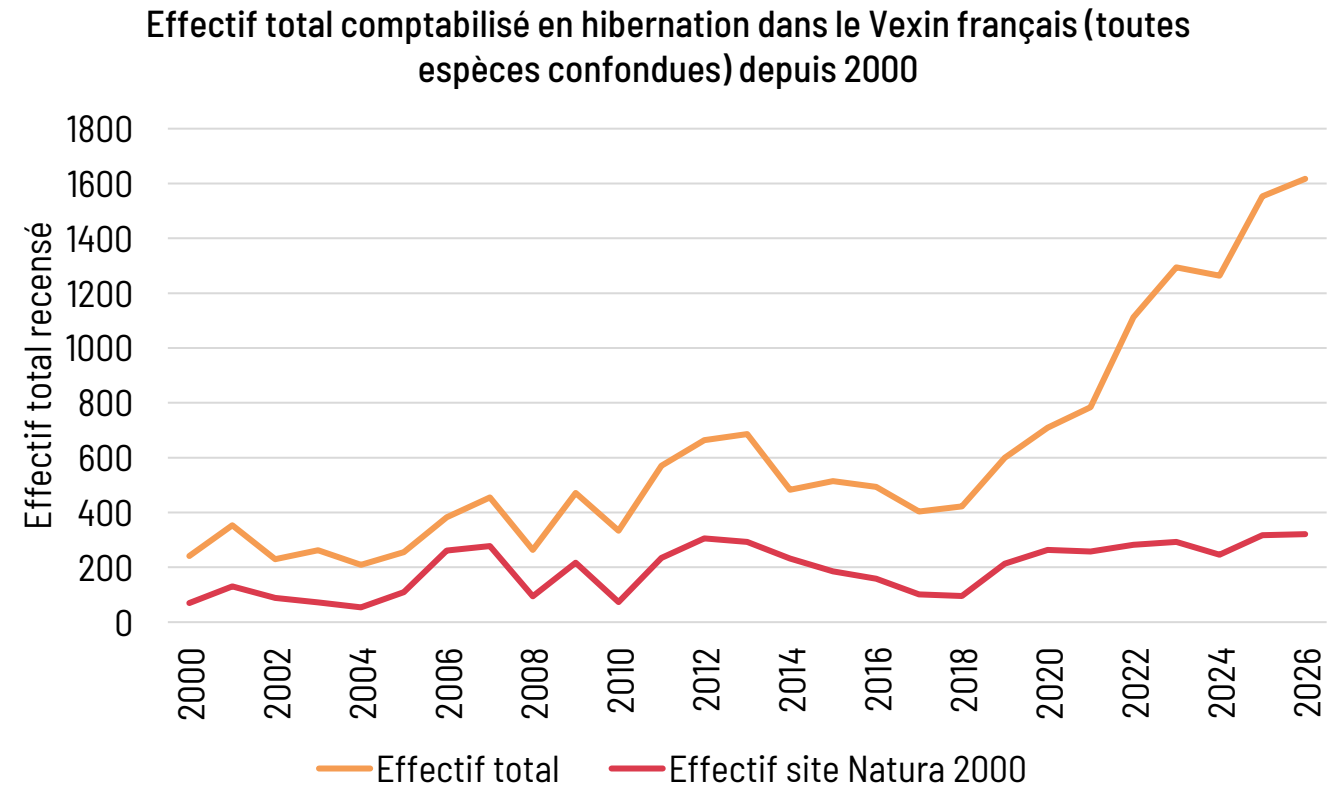
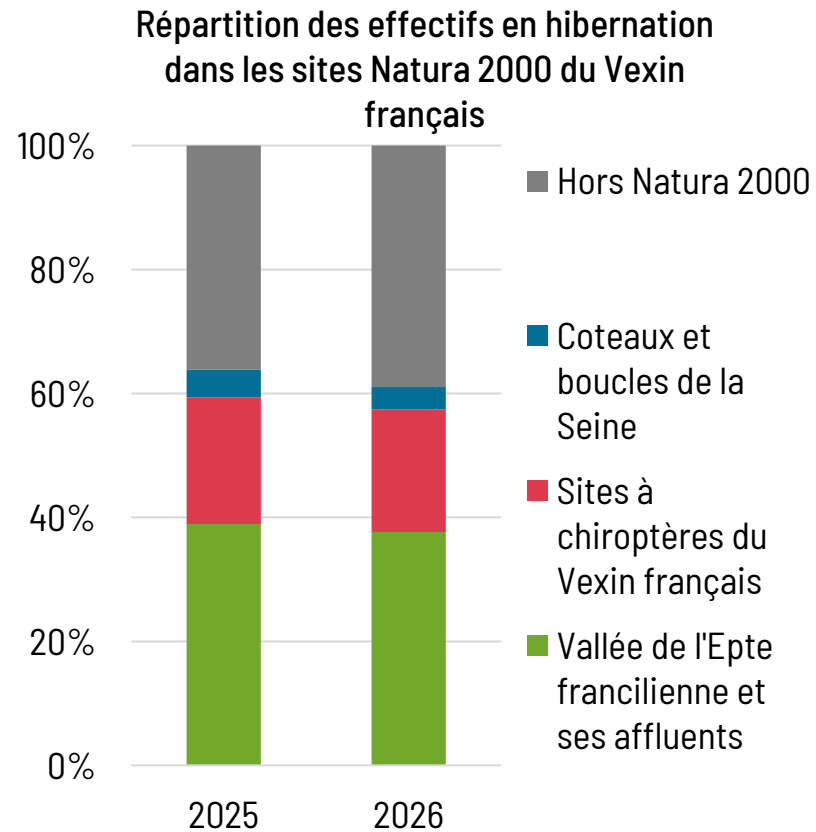
L'animation 2025 – le temps dédié au site

Travail préliminaire à
un projet d'extension
du site Natura 2000

Préparation d'un
contrat de fermeture
de carrière à Chars
avec le CEN IdF



L'animation – les comptages hivernaux 2026

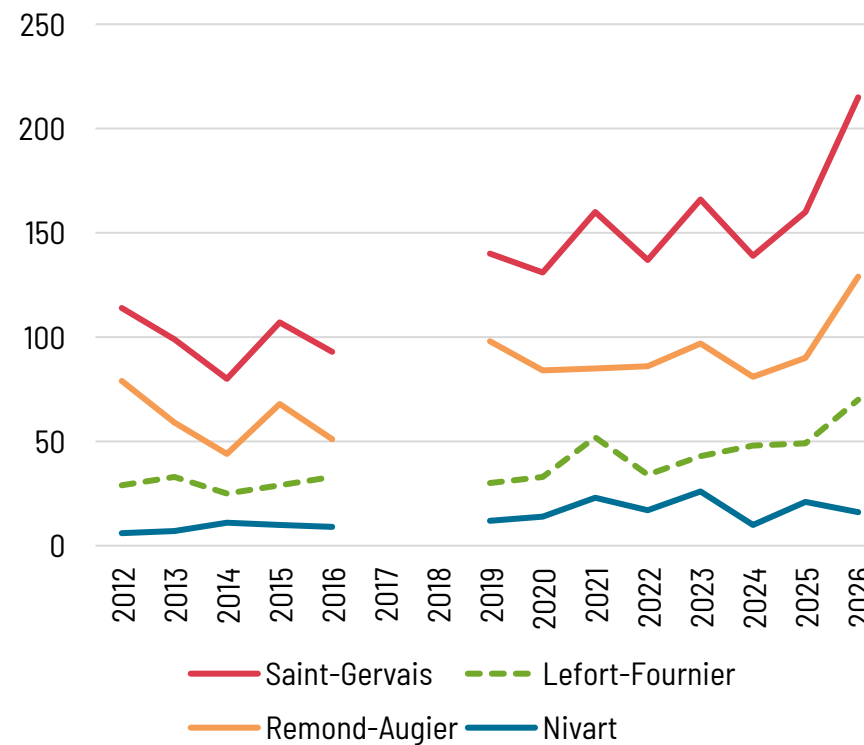
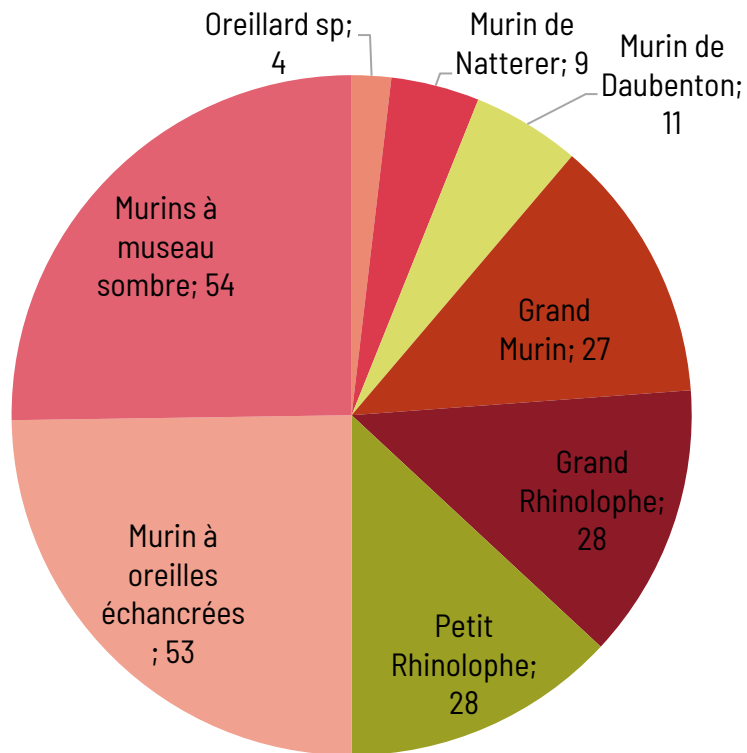


Des évolutions en partie liées à l'effort de prospection...



L'animation – les différents secteurs

Les grandes carrières de Saint-Gervais



- 1er site du Vexin pour le Grand Murin
- 2^{ème} site du Vexin pour le Grand Rhinolophe
- 3^{ème} site du Vexin pour le Murin à oreilles échancrées

L'animation – les différents secteurs

Les grandes carrières de Saint-Gervais

Les perspectives d'action



Aménagements

Aménager les accès pour favoriser le passage des chauves-souris et la circulation de l'air



Quiétude

S'informer sur la temporalité des tournages et sensibiliser aux bonnes périodes pour limiter le dérangement



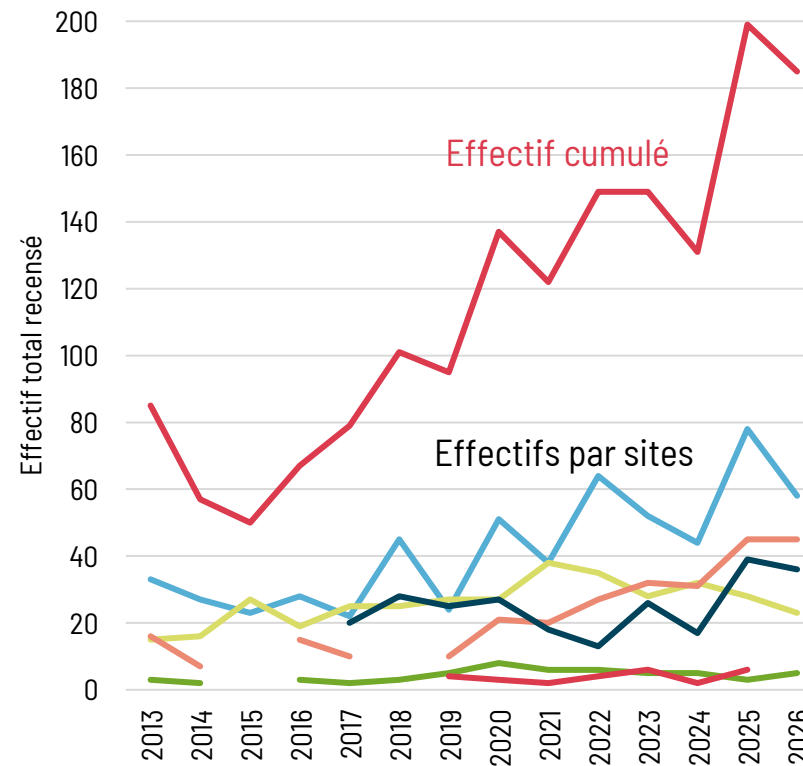
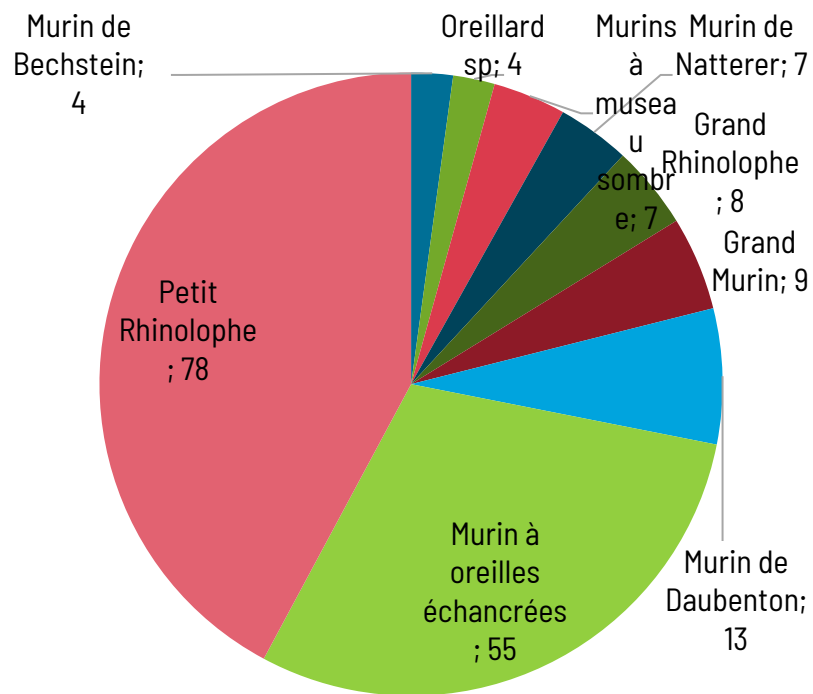
Protection réglementaire

Intégrer la carrière Lefort-Fournier au réseau Natura 2000



L'animation – les différents secteurs

Les carrières de Chars



- 2^{ème} réseau du Vexin pour le Petit Rhinolophe
- 2^{ème} réseau du Vexin pour le Murin à oreilles échancrées

L'animation – les différents secteurs

Les carrières de Chars

Les perspectives d'action



Aménagements

Aménager les sites le nécessitant pour favoriser le passage des chauves-souris et la circulation de l'air et limiter le dérangement



Sensibilisation

Informier et sensibiliser à la protection des chauves-souris



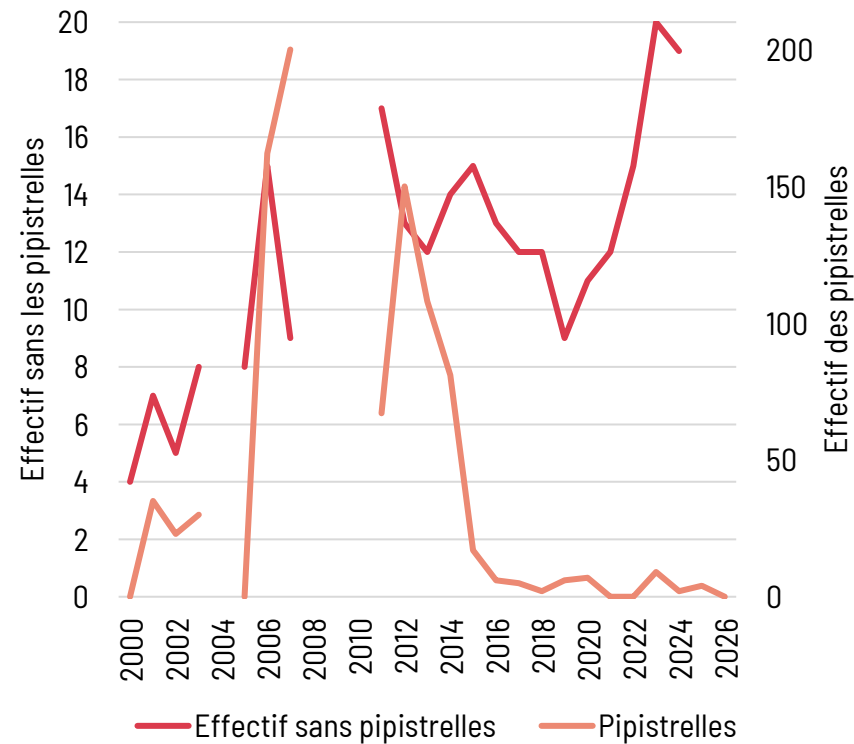
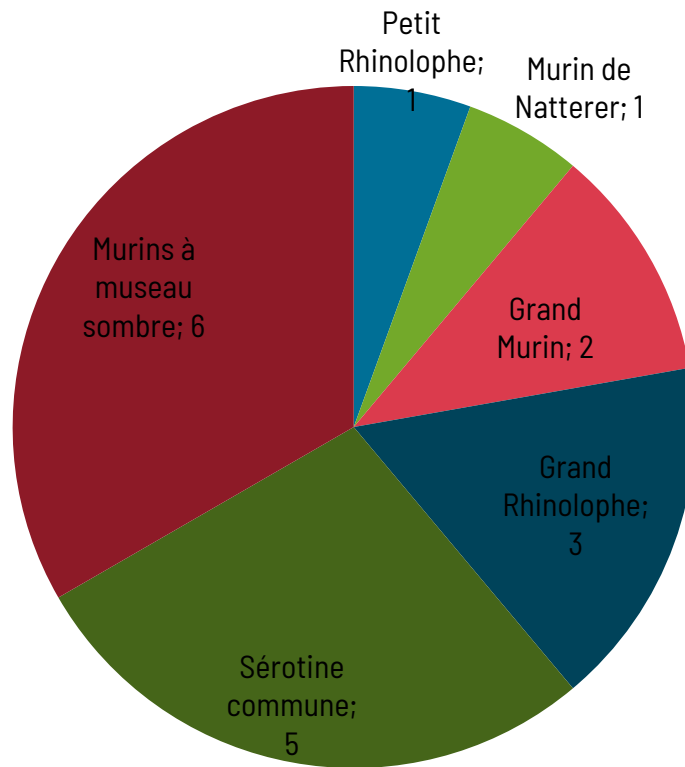
Protection réglementaire

Renforcer la protection des carrières le nécessitant (Natura 2000, ORE, Refuge)



L'animation – les différents secteurs

La carrière de Dennemont



- **Intérêt majeur du site en période estivale :**
400 Grands Murins et
60 Murins de
Daubenton

L'animation – les différents secteurs

La carrière de Dennemont

Les perspectives d'action



Etude

Poursuivre le suivi des effets du feu d'artifice sur la nurserie et sensibiliser pour réduire les impacts



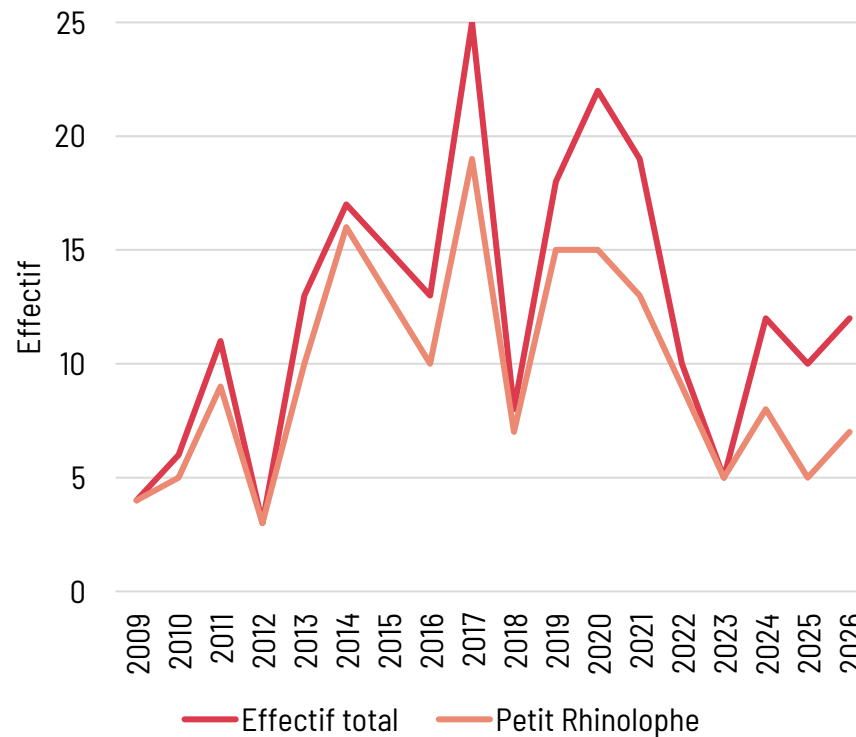
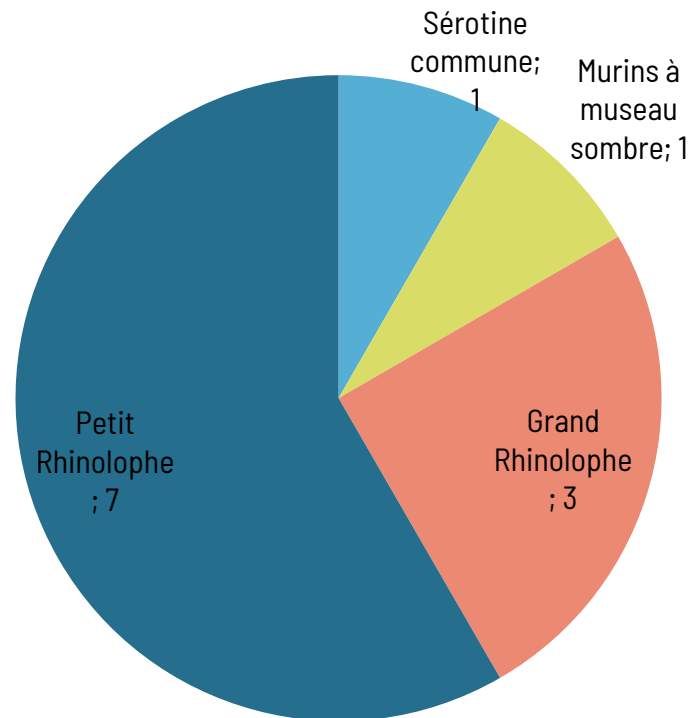
Protection réglementaire

Renforcer la protection réglementaire



L'animation – les différents secteurs

La carrière communale de Saint-Cyr-en-Arthies



- Pas d'action nécessaire à court terme

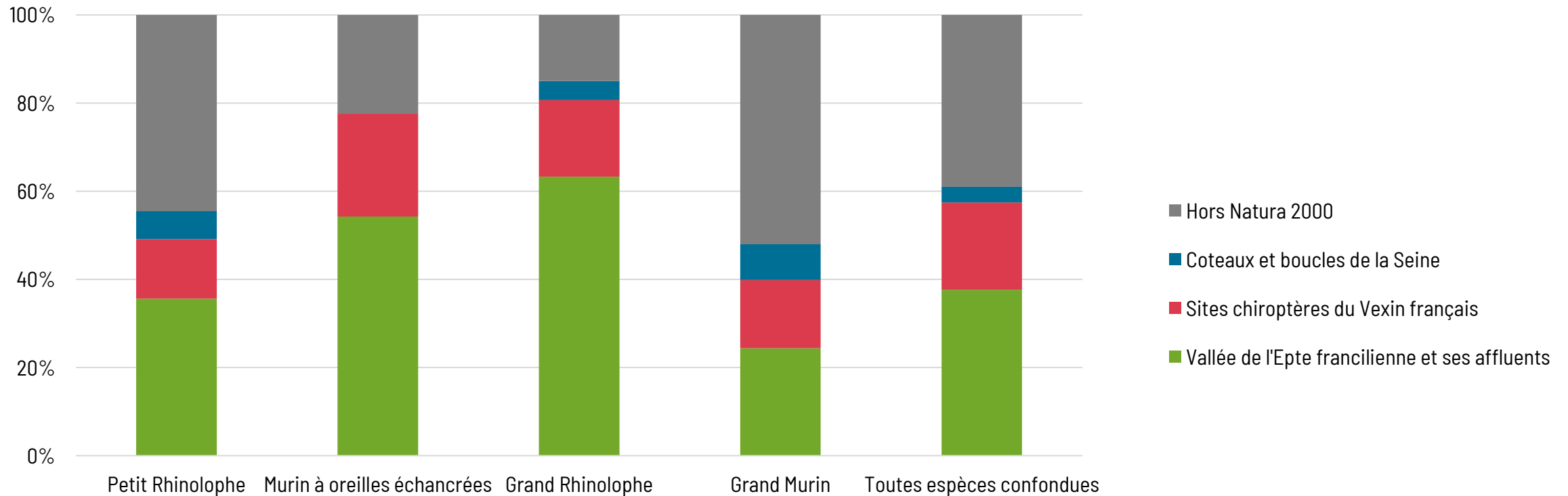


Le projet d'extension



Pourquoi un projet d'extension ?

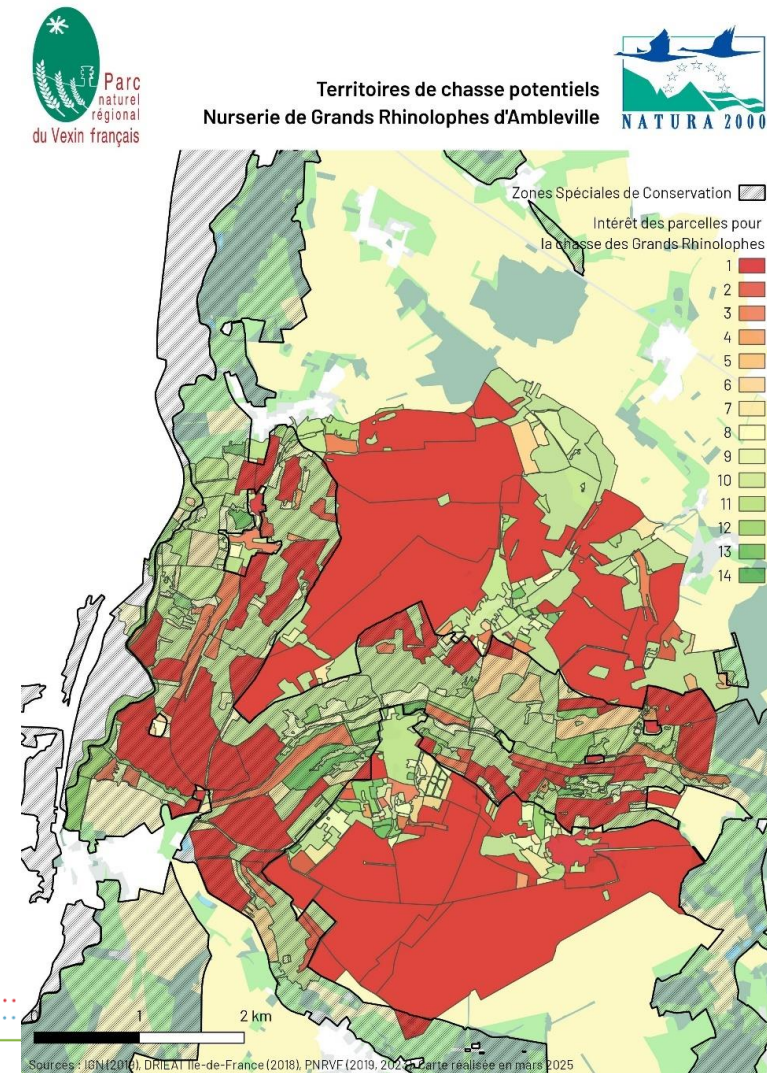
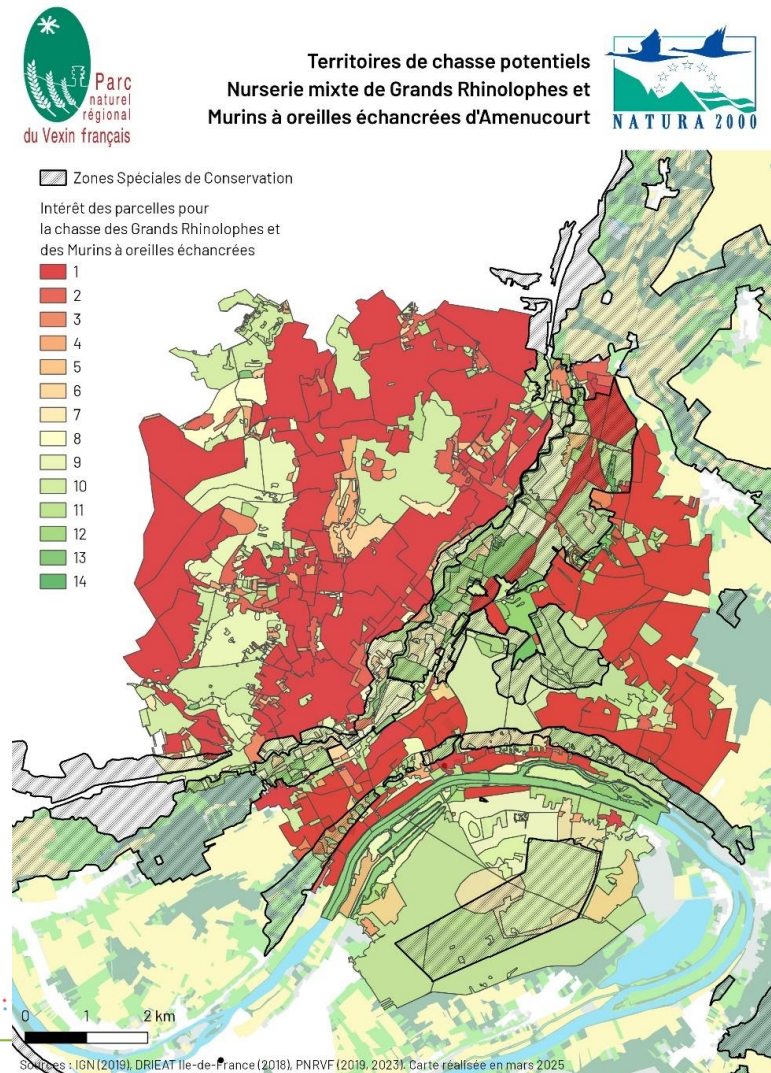
Répartition des effectifs observés en hibernation dans les sites Natura 2000 du Vexin français



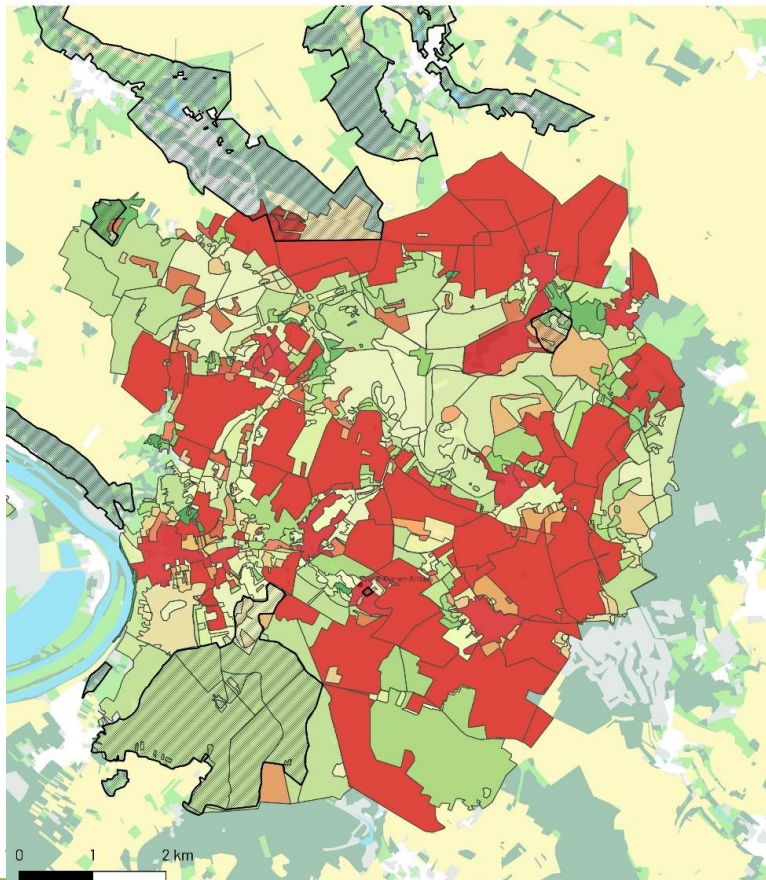
Entre 15 et 20% des chiroptères d'intérêt communautaire hibernent dans une carrière du site Natura 2000

Environ 40% des effectifs hibernent hors sites protégés

Le cas des terrains de chasse



Le cas des terrains de chasse

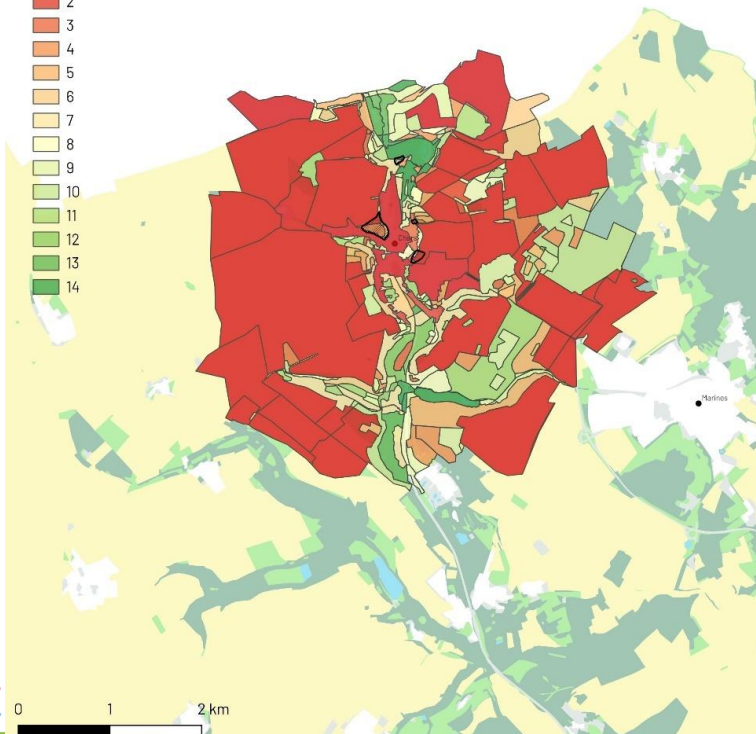


Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019), CBNBP (2016). Carte réalisée en mars 2025



Zones Spéciales de Conservation

Intérêt des parcelles pour
la chasse des Petits Rhinolophes

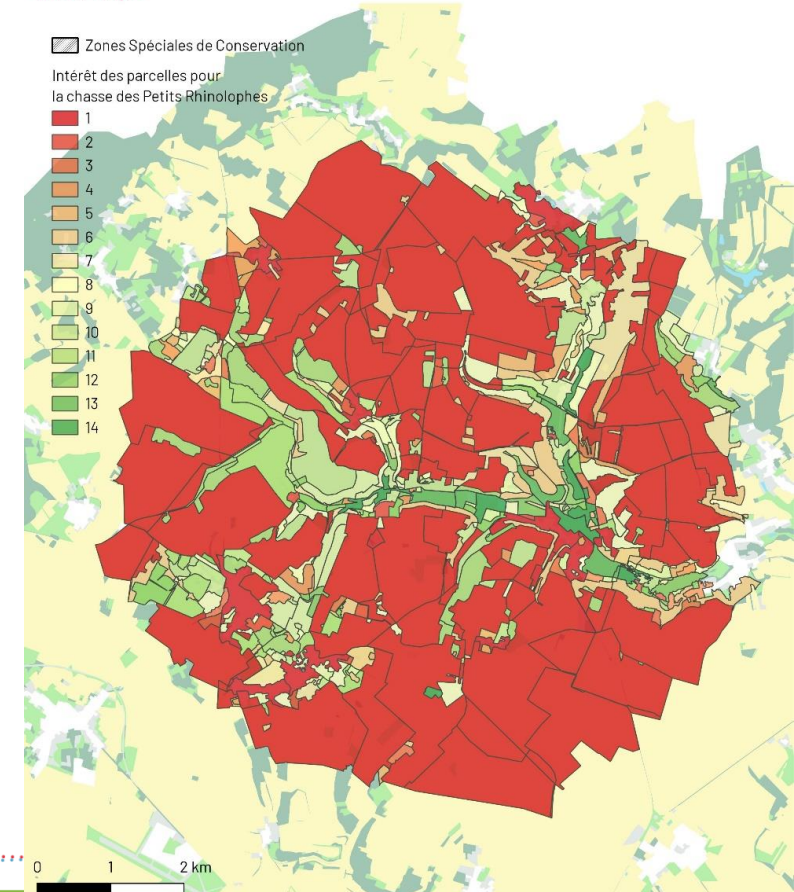


Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019, 2023). Carte réalisée en mars 2025



Zones Spéciales de Conservation

Intérêt des parcelles pour
la chasse des Petits Rhinolophes



Sources : IGN (2019), DRIEAT Ile-de-France (2018), PNRVF (2019, 2023). Carte réalisée en mars 2025

La stratégie d'action

- **Compléter la protection des sites d'hibernation majeurs**
 - Extension du Sites Chiroptères
- **Protéger les nurseries**
 - Extension du Sites Chiroptères
 - Opération Refuges à chauves-souris
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- **Préserver les territoires de chasse et continuités écologiques**
 - Améliorer les connaissances sur les terrains de chasse
 - Etendre les sites Natura 2000 existants
 - Créer des sites Natura 2000 multi-enjeux sur les grandes continuités (Buttes d'Arthies, vallées de la Viosne et du Sausseron)



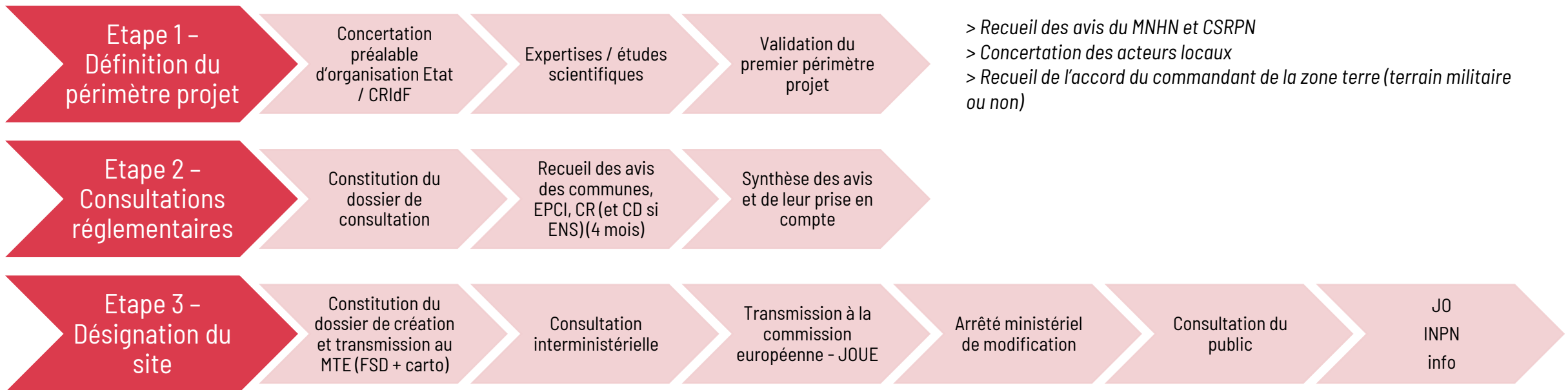
Le contexte SAP en Ile-de-France



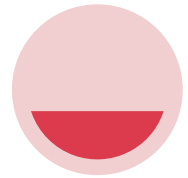
- Plan d'action pour les aires protégées en Ile-de-France
 - Élaboré en concertation et avec l'appui d'un grand nombre de partenaires, aux échelles régionale et départementale
 - Adopté en mars 2024
 - Une liste de projets à mener par département, à l'horizon 2030 / hiérarchisés en fonction de leur urgence et de leur maturité
- ➔ **Sites Chiroptères du Vexin français jugés prioritaires et « matures »** pour une extension lors des réflexions régionales DRIEAT-DDT-CRIDF en 2024



La procédure de création ou extension Natura 2000

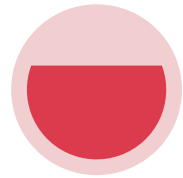


Extension Natura 2000 : Où en est-on ?



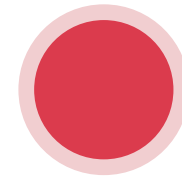
2025

Réunions de travail avec le PNR du Vexin français
Définition d'un périmètre d'étude (étape 1)
Recensement des données disponibles et derniers inventaires



2026

Finalisation du périmètre projet après discussion avec les acteurs des Hauts-de-France
Information des préfets et du CSRPN
Validation du périmètre projet en COPIL Natura 2000
Lancement de la concertation avec les acteurs locaux



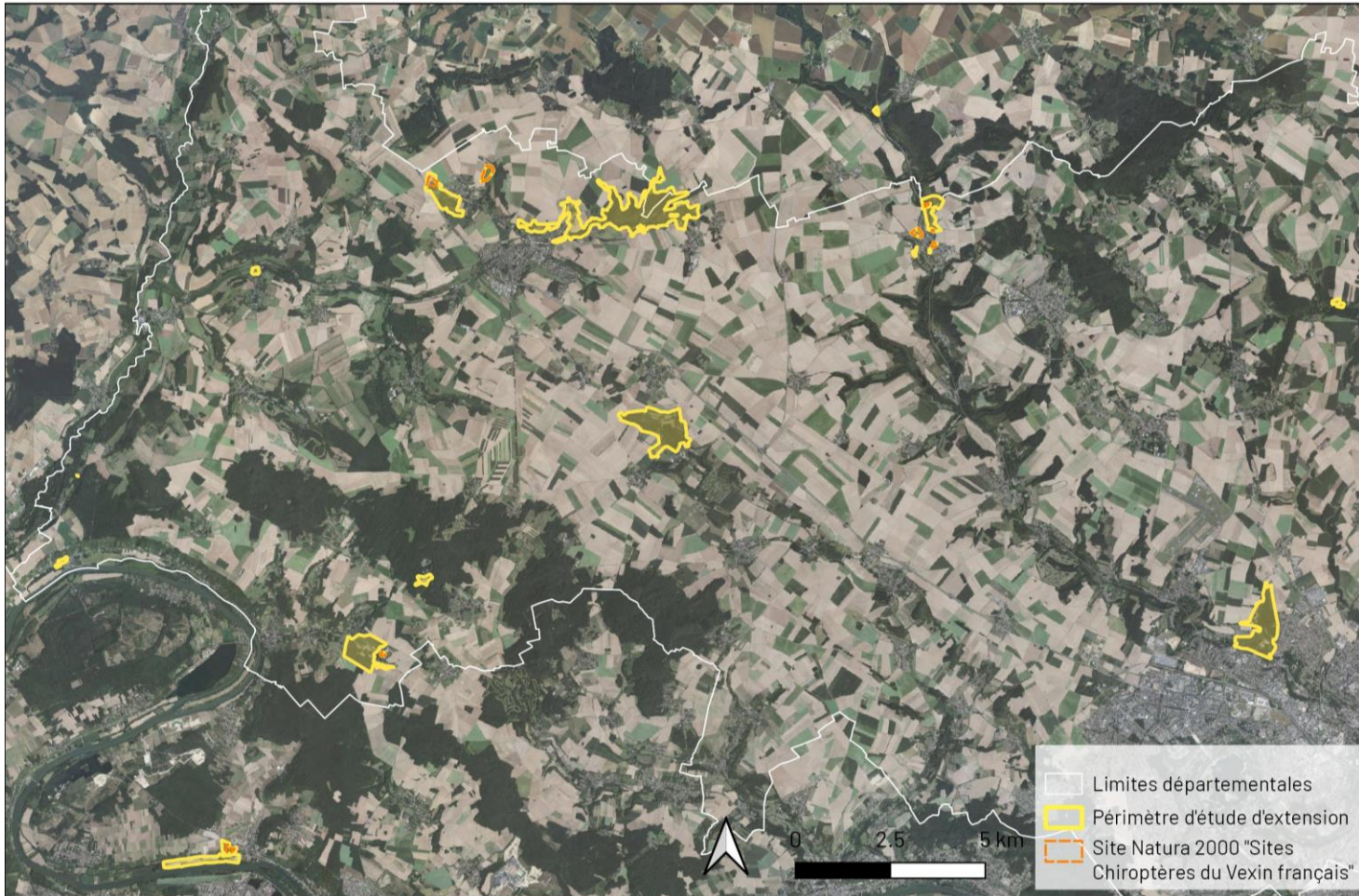
2027-28

Consultation réglementaire (étape 2)
Désignation du nouveau site Natura 2000 (étape 3)



La stratégie d'action

PÉRIMÈTRE PROJET



13

Secteurs d'étude sur 13 communes

3

Départements de deux régions

700

Hectares au total



La stratégie d'action – Saint-Gervais



Légende

- Limites départementales
- Développement souterrain
- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Périmètre d'étude pour une extension Natura 2000



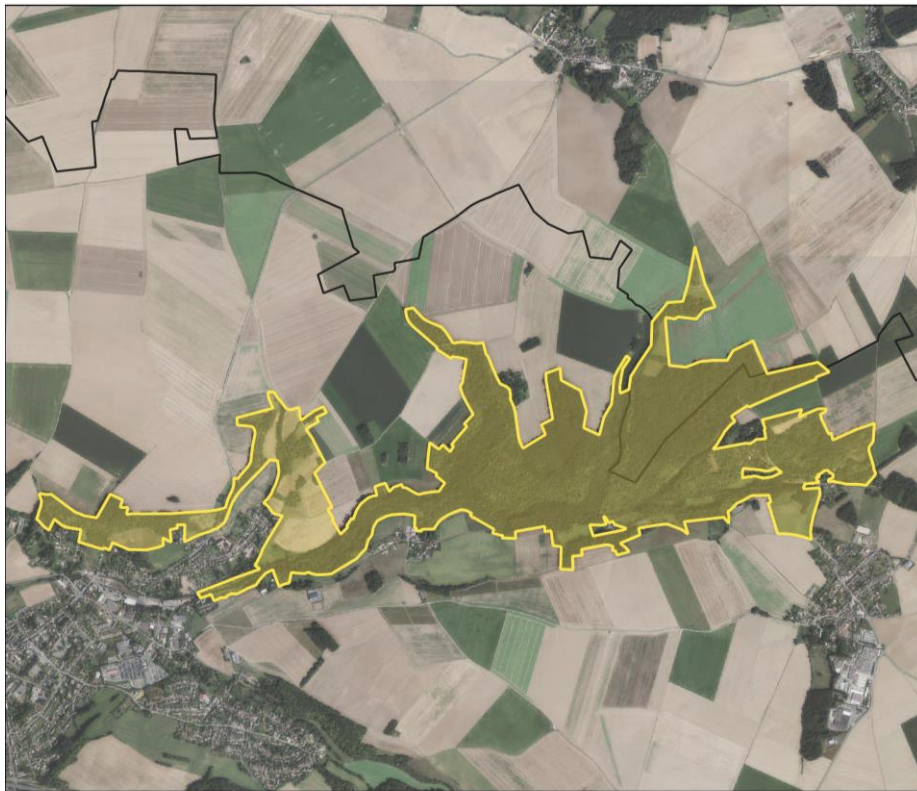
0 250 500 m

PÉRIMÈTRE PROJET

- Compléter la protection du réseau souterrain
- Protéger les territoires de chasse à proximité immédiate
- Commune concernée : Saint-Gervais (95)
- Surface concernée : passage de 12.4 à 53 hectares



La stratégie d'action – source de l'Aubette



Légende

- Limites départementales
- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- PÉRIMÈTRE PROJET



0 250 500 m

PÉRIMÈTRE PROJET

- Protéger les grandes carrières de Nucourt et Serans et leurs territoires de chasse immédiats
- Communes concernées : Saint-Gervais (95), Magny-en-Vexin (95), Nucourt (95), Serans (60)
- Surface concernée : 257 hectares

Les carrières de Nucourt 200 ind, 10 sp, 30 Grands Murins, 20 Grands Rhinolophes, 45 Petits Rhinolophes

Les carrières de Serans 220 ind, 8 sp, 110 Murins à oreilles échancrées, 40 Petits Rhinolophes

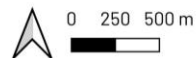


La stratégie d'action – source de l'Aubette



Légende

- Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" - avant COPIL
- Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" - après COPIL



- Proposition COPIL → Intégration du gouffre du Rouge-Gorge, site sécurisé physiquement et soupçonné d'accueillir une activité de swarming (regroupements automnaux)



La stratégie d'action – réseau de Chars



Légende

- Limites départementales
- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Développement souterrain



PÉRIMÈTRE PROJET

- Compléter la protection des carrières d'importance
- Intégrer les territoires de chasse immédiats
- Commune concernée : Chars (95)
- Surface concernée : passage de 5.9 à 35.4 hectares

La carrière de la rue de Moussy 50 ind, 7 sp, 27 Petits Rhinolophes

La sente de la Maladrerie 18 Petits Rhinolophes en hibernation / 20 en nurserie



La stratégie d'action – la carrière de Lavillettertre

PÉRIMÈTRE PROJET



- Carrière d'hibernation d'importance – nurserie d'une centaine de Petits Rhinolophes
- ORE / Gestion par le CEN Hauts-de-France
- Commune concernée : Lavillettertre (60)
- Surface concernée : 1.8 hectares



■ Périètre d'étude pour une extension du site Natura 2000
"Sites Chiroptères du Vexin français"



La stratégie d'action – le moulin de Rhus



Légende

- Limites départementales
- Développement souterrain
- Périmètre d'étude pour une extension Natura 2000



0 50 100 m

PÉRIMÈTRE PROJET

- Carrière d'hibernation d'importance / Nurserie de 70 Petits Rhinolophes
- Commune concernée : Epiais-Rhus (95)
- Surface concernée : 4 hectares



La stratégie d'action – le moulin de Rhus



Légende

- Périimètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" - avant CSRPN et COPIL
- Périimètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" - après CSRPN et COPIL
- Développement souterrain



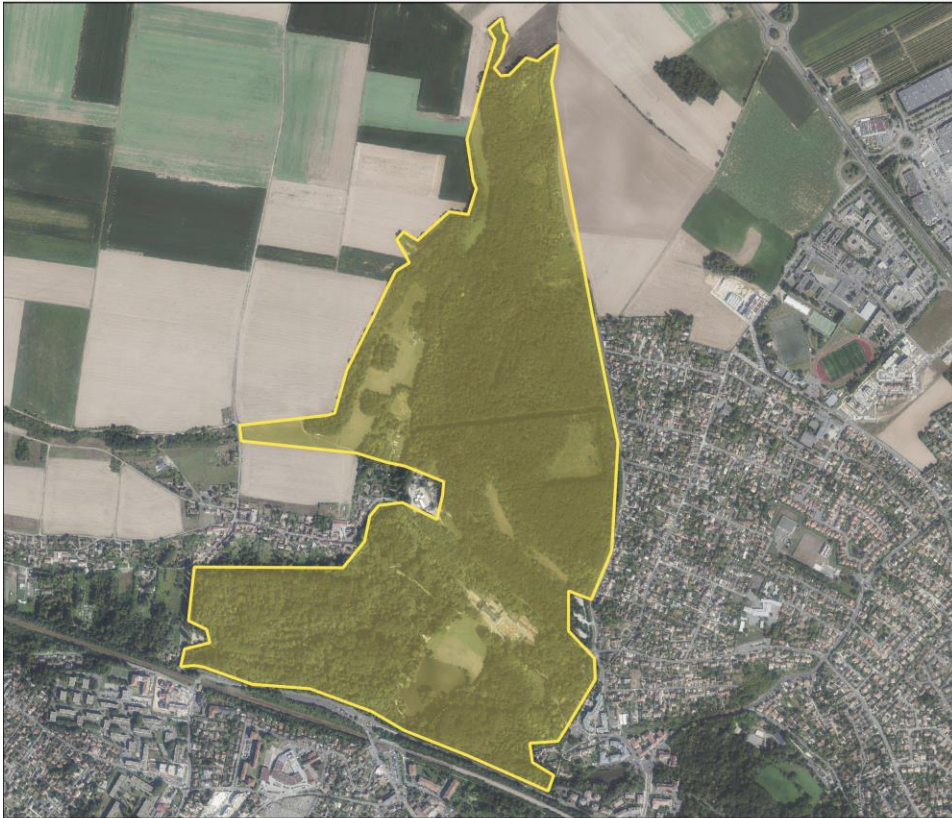
0 25 50 m

- Proposition Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) → définir un périmètre plus harmonieux et écologiquement cohérent

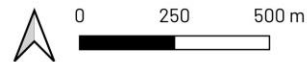


La stratégie d'action – le domaine de Grouchy

PÉRIMÈTRE PROJET



 Périimètre d'étude pour une extension Natura 2000



- Nurserie de 30 Petits Rhinolophes et territoires de chasse immédiats
- Commune concernée : Osny (95)
- Surface concernée : 107.5 hectares



La stratégie d'action – le bois de Morval

PÉRIMÈTRE PROJET



Légende

-  Périètre d'étude pour une extension du site Natura 2000
"Sites Chiroptères du Vexin français"



0 250 500 m

- Une enclave boisée au milieu du plateau du Vexin
- Des anciennes carrières connues à revisiter
- Communes concernées : Guiry-en-Vexin (95), Banthelu (95), Wy-dit-Joli-Village (95)
- Surface concernée : 120 hectares



La stratégie d'action – Saint-Cyr-en-Arthies

PÉRIMÈTRE PROJET



Légende

- Limites départementales
- Développement souterrain
- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Périètre d'étude pour une extension Natura 2000



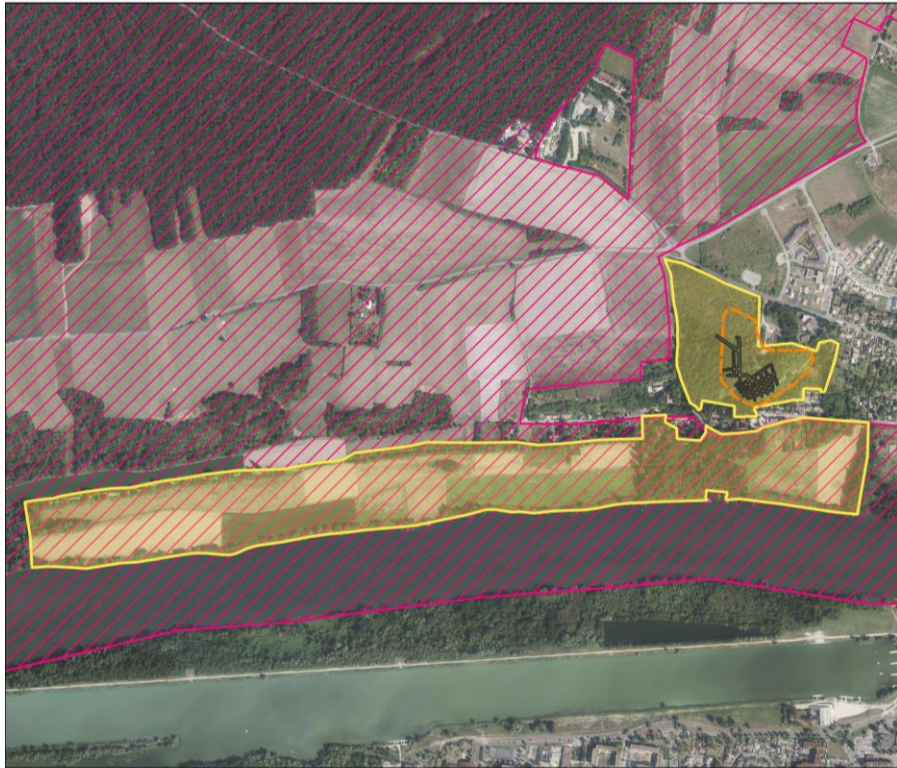
0 50 100 m

- Domaine de la Bucherie important pour l'hibernation et la reproduction des espèces d'intérêt communautaire
- Ferme attenante accueillant très probablement une importante nurserie de Petits Rhinolophes
- Communes concernées : Saint-Cyr-en-Arthies (95), Viennes-en-Arthies (95)
- Surface concernée : Passage de 0.93 à 68.3 hectares



La stratégie d'action – Dennemont

PÉRIMÈTRE PROJET



Légende

- Limites départementales
- Développement souterrain
- Site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français"
- Périmètre d'étude pour une extension Natura 2000
- Site Natura 2000 "Boucles de Moisson, Guernes et Rosny" (ZPS)



0 50100 m

- Intégration des territoires de chasse immédiats et des continuités écologiques proches
- Commune concernée : Follainville-Dennemont (78)
- Surface concernée : passage de 2.89 à 43.5 hectares



La stratégie d'action – les nurseries du bâti

PÉRIMÈTRES PROJET



Légende
 Site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents"
 Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000
 "Sites Chiroptères du Vexin français"

Château d'Ambleville
 150 Grands Rhinolophes



Légende
 Site Natura 2000 "Coteaux et Boucles de la Seine"
 Site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents"
 Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000
 "Sites Chiroptères du Vexin français"

Grange du Malgardé
 250 Grands Rhinolophes et
 80 Murins à oreilles
 échancrées



Légende
 Site Natura 2000 "Coteaux et boucles de la Seine" (ZSC)
 Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000
 "Sites Chiroptères du Vexin français"

La Roche-Guyon
 100 Petits Rhinolophes
 120 Grands Murins



Périmètre d'étude pour une extension Natura 2000

Sanatorium d'Aincourt
 100 Petits Rhinolophes

La stratégie d'action – les nurseries du bâti



Légende

-  Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" – avant COPIL
-  Périmètre d'étude pour une extension du site Natura 2000 "Sites Chiroptères du Vexin français" – après COPIL



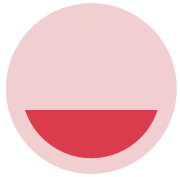
0 100 200 m



- Proposition COPIL → Intégration du bâtiment des Peupliers et de la maison du gardien, qui sont également des gîtes utilisés par la nurserie



Les prochaines étapes

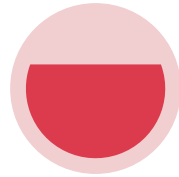


2025

Réunions de travail avec le
PNR du Vexin français

Définition d'un périmètre
d'étude (étape 1)

Recensement des données
disponibles et derniers
inventaires



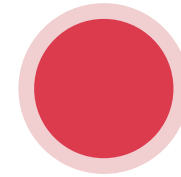
2026

Finalisation du périmètre
projet après discussion avec
les acteurs des Hauts-de-
France

Information des préfets et du
CSRPN

**Validation du
périmètre projet en
COPIIL Natura 2000**

Lancement de la
concertation avec les
acteurs locaux



2027-2028

Consultation
réglementaire (étape 2)

Désignation du
nouveau site Natura
2000 (étape 3)



Temps d'échange et questions





Merci pour votre attention !

Pour suivre l'actualité de votre Parc, c'est par ici !

Site : pnr-vexin-francais.fr

Facebook : [@Parc_naturel_r%C3%A9gional_du_Vexin_fran%C3%A7ais](https://www.facebook.com/Parc_naturel_r%C3%A9gional_du_Vexin_fran%C3%A7ais)

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 Théméricourt - 01 34 48 66 10

contact@parcduvexin.fr

